

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1171

Artikel: Reprise (?) : recul de l'emploi, encore en 1994
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Recul de l'emploi, encore en 1994

FEMMES ET EMPLOI

D'une année à l'autre, la réduction des emplois, mesurée au 1^{er} trimestre 1994, est de 2%. Mais elle frappe deux fois plus les femmes que les hommes: 3,3% contre 1,5%.

Par secteurs, on observe:

—dans le secondaire, suppression d'emplois féminins 6,9%, masculins 3,2%;

—dans le tertiaire, femmes 2,5%, hommes 0,1%.

L'Office fédéral de la statistique ne prend pas en compte le temps partiel inférieur à 50%.

(ag) Alors que l'officialité et les médias, pour une fois complices, signalent tous les passages d'hirondelles annonciatrices de la reprise économique, convaincus qu'un climat de confiance retrouvé relancera la consommation, donc les impôts indirects et la publicité, voilà que l'Office fédéral de la statistique annonce la disparition de 54 000 emplois au premier trimestre de 1994, comparé à celui de 1993. Douche froide sur l'optimisme volontariste.

On sait que le marché du travail est appréhendé par une saisie de l'offre et de la demande; mais ce n'est pas un marché ordinaire, ne serait-ce qu'en raison de la frontière floue qui sépare le travail rémunéré du travail non rétribué par un salaire ou des honoraires, ou encore à cause de toute la gamme du travail à temps partiel. Côté demande, il faut donc se référer aux chômeurs inscrits, mais tous ceux qui sont privés d'emploi ne s'annoncent pas comme tels. Côté offre, une enquête auprès des entreprises, périodiquement tenue à jour, permet de cerner l'évolution. Ce sont les résultats de cette enquête-là qui viennent d'être publiés: sur une année, l'emploi a reculé de 2%, soit 54 000 postes à plein temps. C'est moins mauvais qu'en 1993 où fut enregistré un recul de 4%, mais encore lourd si l'on rêve d'une résorption du chômage.

Quelques repères par secteurs. Le recul est prononcé dans les grandes branches industrielles: textile -9,4%; machines et outils -8,7%; industrie électrique et électronique -7,6%; habillement -6,5%; arts graphiques -6,2%. Industrie et métiers accusent ensemble un recul de 5,1%.

En comparaison, d'autres secteurs semblent stabilisés, comme le bâtiment (-0,5%). Si l'ensemble des services recule de 1%, l'ingénierie, le secteur bancaire et financier et même le tourisme progressent.

Perspectives

Ce qui préoccupe les économistes et les politiques, c'est de savoir quel sera le socle de chômage non réductible même si la conjoncture s'améliore. Les chiffres cités ci-dessus laissent présager qu'il demeurera élevé, non pas en comparaison internationale, mais par rapport à la situation antérieure d'une Suisse privilégiée.

On peut penser que les emplois qui ont disparu dans le secteur industriel correspondent pour l'essentiel à une rationalisation; une conjoncture meilleure soulignera les gains de productivité: une production supérieure avec des effectifs stables et réduits.

L'autre facteur, on ne le souligne pas assez, c'est que les femmes sont les premières victimes du chômage, qu'il s'agisse de l'industrie

ou des services (voir marge). Si elles font valoir pleinement leurs droits à l'assurance-chômage, pour laquelle elles ont cotisé, le chômage non réductible augmentera inéluctablement.

Dernière donnée. Les entreprises qui se montrent un peu plus optimistes sur la conjoncture signalent en nombre accru qu'elles manquent de personnel qualifié. Voilà qui justifie plus que jamais les efforts de formation professionnelle. Précisons à l'égard des sceptiques que la formation ne signifie pas que, par un coup de baguette magique, l'on va transformer un chômeur en l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. La formation doit être vue dans un vaste mouvement de mobilité professionnelle, ceux qui sont déjà en place acquérant une compétence accrue, étant remplacés par ceux qui auront appris les bases du métier et qui seront en mesure d'occuper les postes libérés. C'est d'ailleurs ainsi que cela fonctionne. Mais la distorsion entre le manque de personnel qualifié et le nombre important de chômeurs sans qualification professionnelle exige une accélération de cette mobilité. C'est un devoir impératif. ■

TVA

Le particularisme de nos intérêts

(ag) La décision du Conseil fédéral de ne pas soumettre à la TVA les prestations des banques, des fiduciaires et des avocats fournies à un client étranger a été saluée comme une décision de sagesse: ne pas faire fuir la clientèle !

Mais on a peu souligné que cette mesure renforce notre compétitivité à l'égard de l'Union européenne qui, elle, impose dans tous les Etats-membres ces prestations. Certes l'Union européenne n'applique pas la TVA aux clients étrangers; mais l'analogie est superficielle. Le client allemand qui hésiterait entre le Luxembourg et la Suisse est incité à choisir la Suisse. Nous confirmons donc notre particularisme intéressé. Certes tout rentrera dans la norme le jour où les négociations avec l'Union européenne auront abouti. Mais, en l'attente, nous avons renforcé un point de résistance.

En prenant cette décision d'exonération, il eût été pour le moins sage d'annoncer que nous étions prêts à négocier avec l'Union européenne un accord de réciprocité sur ce point précis. Mais on s'en est bien gardé. ■